



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 21 juin 2023

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

Préavis N°09-2023 Adoption du plan d'affectation « Collège Principal II » et de son règlement

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 09-2023 du 3 mai 2023,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,

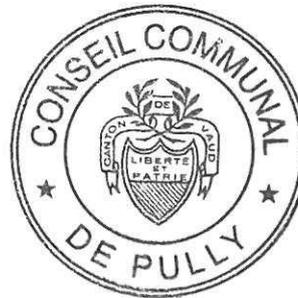
décide

1. d'adopter le plan d'affectation « Collège Principal II » et de son règlement ;
2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions au plan d'affectation « Collège principal II » et de son règlement.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline REIGNER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 21 juin 2023